

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 57 (1963)

Artikel: Fribourg au secours du couvent de Payerne (1536)

Autor: Niquille, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEANNE NIQUILLE

FRIBOURG AU SECOURS DU COUVENT
DE PAYERNE (1536)

Le 16 janvier 1536, le gouvernement de Berne informait celui de Fribourg qu'il allait se porter au secours de la cité de Genève, opprimée par le duc de Savoie¹. Cette lettre fut lue à la séance du Conseil des Deux-Cents, le 18 janvier². Elle ne surprit pas trop les magistrats fribourgeois ; depuis le début du mois, ils suivaient avec inquiétude les préparatifs militaires qui se faisaient dans le canton voisin³. Leur réponse, adressée le même jour à Berne, reflète bien les sentiments des Fribourgeois : ils n'approuvaient certes pas cette guerre déclarée à la Savoie, leur alliée commune, mais ils ne pouvaient s'y opposer ; toutefois, ils exigeaient de leurs confédérés l'assurance que l'armée bernoise, dans sa campagne contre le duc, n'attaquerait ni le territoire fribourgeois ni celui des alliés, des combourgais et des protégés de Fribourg⁴.

Sur-le-champ, Berne demanda le nom de ceux que Fribourg entendait couvrir de son aile tutélaire⁵. Le 20 janvier déjà, cette énumération, assez longue, lui était envoyée : l'église et le couvent de Payerne y figuraient en bonne place⁶.

Des liens très anciens unissaient, en effet, les Clunisiens de Payerne à la ville de Fribourg. Déjà en août 1225, les Fribourgeois, d'un commun accord, avaient juré de protéger « les droits, les possessions et les pro-

¹ AEF. (= Archives de l'Etat de Fribourg), *Savoie* N° 71b.

² AEF. *Manual* N° 53, 18 janvier 1536.

³ AEF. *Manual* N° 53, 7 janvier 1536 ; *Livre des instructions* N° 2, f. 155 verso, 13 et 14 janvier 1536. En octobre 1535 déjà, Fribourg se méfiait des intentions belliqueuses de Berne (AEF. *Manual* N° 53, 3 octobre 1535).

⁴ AEF. *Missival* N° 11 f. 13-13 verso – G. CASTELLA, *Un mémoire inédit du chancelier François Gurnel (1521-1585)* dans *Arch. Soc. Hist. Frib.* XI, p. 508.

⁵ AEF. *Correspondance de Berne* V, 19 janvier 1536.

⁶ AEF. *Missival* N° 11, f. 15 verso – CASTELLA, *op. cit.* p. 509.

priétés de l'église et de la ville de Payerne¹. » Ce fut cette vieille alliance que les Clunisiens avaient rappelée, en 1532, pour obtenir de Fribourg un appui efficace contre les ennemis de leur foi et de leur religion²; ce fut cette vénérable charte³ que le gouvernement fribourgeois avait relue, en sa séance du 14 août 1532, avant d'accorder au couvent de Payerne l'assurance de son aide pour le maintien et la défense de la foi; un membre du Conseil, le chevalier Antoine Pavilliard avait été chargé d'être le protecteur spécial ou l'avoyer du monastère⁴.

Dans sa lettre du 20 janvier 1536 adressée à Berne, Fribourg parlait du couvent seul et non de la ville ou commune de Payerne, car si celle-ci était bien sa protégée depuis 1225 et surtout depuis le traité de combourggeoisie conclu en 1349⁵, elle était aussi l'alliée de Berne dont l'influence y était devenue, depuis quelques années, beaucoup plus forte que celle de Fribourg. L'inquiétude des Clunisiens depuis que Berne avait adopté la Réforme en 1528 était grande. Berne envoyait des prédicants à Payerne et mettait tout en œuvre pour détacher les Payernois de l'ancienne foi⁶. L'arrivée des soldats bernois allait fortifier encore le courage des adhérents des nouvelles doctrines.

Le 22 janvier 1536, l'armée bernoise, commandée par Jean-François Naegeli, se mettait en branle et, le même soir, elle couchait à Morat; le lendemain, elle entrait à Payerne. Dans cette ville, depuis longtemps combourgaise de Berne et de Fribourg, le duc de Savoie était encore le souverain; les Bernois voulaient aussitôt substituer leur autorité à celle du prince et ils « exigèrent que la ville reconnût à Leurs Excellences tout ce qu'avait possédé jusqu'ici la maison de Savoie. » Noble Pierre Mestral, de Rue, qui présidait le Conseil de la ville, dut se résigner, un peu malgré lui, à prêter hommage à ces nouveaux maîtres⁷.

¹ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg I*, Fribourg, 1839, p. 10.

² AEF. *Payerne* № 52.

³ Ce parchemin porte aux AEF. la cote *Payerne* № 5.

⁴ AEF. *Manual* № 50, 14 août 1532; *Payerne* № 58. La protection fribourgeoise, approuvée par Cluny (*Payerne* № 60), n'était pas du goût du duc de Savoie (*Manual* № 53, 1^{er}, 5, 25 et 26 août 1535).

⁵ BURMEISTER, *Notes sur la combourgaisie de Fribourg et de Payerne*, dans *Annales fribourgeoises* 1949, XXXVII, p. 96 et seq.

⁶ MAXIME REYMOND, *L'abbaye de Payerne*, dans *Revue Historique Vaudoise* 1913, XXI, p. 129 et seq.

⁷ CHARLES GILLIARD, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne, 1935, p. 81 – OSKAR VASELLA, *Der Krieg Berns gegen Savoyen und die Unterwerfung savoyischer Territorien nach den amtlichen Aufzeichnungen der bernischen Kanzlei*, dans *Revue Hist. Eccl. Suisse* 1935, p. 263-264 – W. FR. VON MULINEN, *Waadtlän-*

Le lendemain, l'armée quittait déjà Payerne. Les moines, protégés par un drapeau aux couleurs fribourgeoises¹ et par la promesse des magistrats bernois de ne pas attaquer les alliés et amis de leur voisin, n'avaient pas été molestés lors de ce premier passage. Il n'en fut pas de même, un mois plus tard, quand les soldats bernois revinrent à Payerne, le 27 février 1536, après avoir soumis la plus grande partie du Pays de Vaud et « secouru Genève ».

Pierre Mestral fut remplacé à la tête de la ville par son frère Girard, favorable à Berne et à la Réforme, et les disciples des nouvelles doctrines, forts du soutien de Berne, installèrent un prédicant dans l'église paroissiale, qui était la propriété des Clunisiens. Dès le 1^{er} mars, Fribourg, instruit de ces faits, déléguait à Berne noble Laurent Brandenbourg, son avoyer, ainsi que le conseiller Pierre Schmid, qui étaient chargés de protester contre cette violence faite aux Clunisiens². Les deux députés à la diète de Lucerne du 8 mars, Ulric Nix et Martin Sessinger, reçurent aussi la mission de renseigner les cantons catholiques sur ce qui se passait à Payerne³. Les efforts des conquérants bernois pour implanter partout la Réforme furent bientôt connus de tous. Le 11 mars 1536, Léonard de Gruyère, l'official de Besançon, qui représentait Charles-Quint en Suisse, écrivait de Lucerne à son auguste maître : « lesdits de Berne (...) envoient aussi des predicans par tous lesdits lieux, combien qu'ilz ont permiz de dire messe jusques a Pasques (...) D'autre part, ilz ont mis un predican en l'abbaie de Payerne, qu'est soubz la garde et protection desdits de Fribourg et veulent faire le semblable a Avenches, ville appertenante a Monsr. l'Evesque de Lausanne, qu'est bourgeois dudit Frybourg⁴ »...

Berne parut d'abord assez sensible aux protestations des Fribourgeois car, très satisfait de la rapidité et du succès de sa campagne contre la Savoie, il voulait éviter à tout prix de mécontenter une partie des Confédérés. Par deux fois, en effet, il envoya à la ville de Payerne des conseils de modération et l'ordre de ne pas molester le monastère⁵. Toutefois

dische Kriegsberichte des Hans Franz Naegeli, dans Arch. Hist. Ver. Bern XII, p. 255, 273.

¹ AEF. Compte Trésoriers № 267, f. 14 : « meyster Anthonin, dem maler, umb schillt gan Petterlingen zemalen », XIII s.

² AEF. Livre des instructions № 2 f. 158 ; Manual № 53, 1^{er} mars 1536, EA (= Die Eidgenössischen Abschiede 1533-1540 (Lucern, 1878), p. 650.

³ AEF. Livre des instructions № 2, f. 158 verso – 159 – EA., p. 652.

⁴ Bibliothèque cantonale Lausanne, F. 268, f. 85-86.

⁵ EA., p. 676.

cela demeura lettre morte et Fribourg décida, le 6 avril, d'envoyer à Berne une importante délégation, qui devait exposer aux conseillers bernois les nombreux griefs des Fribourgeois¹.

Le 8 avril, l'avoyer Laurent Brandenbourg, accompagné de Pierre Fruyo, d'Ulric Nix et de François d'Affry, paraissait devant les magistrats bernois ; conformément aux instructions reçues deux jours plus tôt du Conseil des Deux-Cents², les Fribourgeois relatèrent toutes les fautes et les injustices commises par les Bernois et leurs adhérents à Payerne, à Blonay, à Vevey, à Orbe, à Avenches, à Bulle, à La Roche et ailleurs. Au sujet de Payerne, ils se plaignirent que des soldats bernois revenant de Chillon avaient attaqué le monastère et détruit l'écusson fribourgeois s'y trouvant ; ils accusaient aussi les habitants de Payerne, devenus sujet bernois, d'avoir démolî les autels et installé un prédicant dans une chapelle de la ville appartenant au monastère ; bien plus, les réformés de Payerne étaient entrés dans le sanctuaire même du couvent où ils avaient endommagé les autels et les ornements.

Les délégués fribourgeois déclarèrent que, avant de porter leurs plaintes devant un tribunal ou devant la diète, ils voulaient essayer d'obtenir, sur tous ces points, un arrangement à l'amiable avec leurs voisins. Ils furent remerciés de ce procédé obligeant, car Berne préférait à toute action en justice un règlement amical (*in frundschaft und liebe*) ; mais les plaignants furent priés de bien vouloir remettre l'examen des différends au 30 avril : des élections prochaines, l'absence de certains magistrats particulièrement au courant des faits incriminés rendaient actuellement toute discussion difficile. Dans l'intervalle, aucune innovation ne serait faite ni au point de vue religieux ni au point de vue politique : Berne en fournit la promesse écrite³.

La nouvelle entrevue des deux parties n'eut lieu que le 2 mai. La délégation fribourgeoise envoyée à Berne comprenait cette fois cinq magistrats ; à l'avoyer Brandenbourg, à Nix, à Fruyo et à d'Affry s'était joint le chancelier de la ville Antoine Krummenstoll. Entre-temps le ton et l'attitude des Bernois avaient changé ; d'accusés, ils s'étaient faits plaignants et commencèrent par reprocher aux Fribourgeois de n'avoir pas couru, eux aussi, au secours de Genève et d'avoir ainsi failli au devoir que leur imposaient leurs alliances avec Berne et avec Genève. Les

¹ AEF. *Manual* N° 53, 6 avril 1536.

² AEF. *Livre des instructions* N° 25 B.

³ Staatsarchiv Bern, *Instructionsbuch* C f. 52 verso – 54 – AEF. *Correspondance de Berne*, 8 avril 1536 – EA., p. 675-676.

délégués fribourgeois ne semblent avoir obtenu de leurs Confédérés aucune satisfaction au sujet des dommages subis par les Clunisiens de Payerne ni des outrages faits à l'écusson fribourgeois¹.

La déception fut grande à Fribourg, mais le gouvernement ne renonça pas pour autant à réclamer justice pour ses protégés et pour lui-même. Une journée berno-fribourgeoise (*Rechtstag*) fut fixée à Sensebrücke, le 16 mai 1536². Berne y déléguua Bernard Tillmann, son ancien trésorier, Michel Augsburger et Pierre Cyro. Fribourg était représenté par son avoyer Brandenbourg, par Nix, Krummenstoll, Guglenberg, Küntzi et Klaus³; il reprit son rôle de plaignant et rappela toutes les violences commises contre le couvent de Payerne par les soldats bernois et par les habitants de la ville ainsi que l'injure faite à l'écusson fribourgeois qui se trouvait sur le monastère. Sur ce dernier point seul, les Bernois présentèrent de réelles excuses : ils regrettaiient sincèrement, dirent-ils, qu'un soldat inconnu eût bafoué les couleurs fribourgeoises pour lesquelles Berne avait autant d'estime que pour les siennes propres ; l'auteur de ce méfait était recherché mais n'avait pas encore été identifié ; Fribourg était prié de ranger ce geste regrettable parmi les erreurs et les désordres qui se produisent dans toutes les expéditions militaires. Au sujet de l'église paroissiale de Payerne, les Bernois jugeaient qu'elle était la propriété des bourgeois de la ville, bien qu'on n'y pût contester le droit de patronage exercé par les Clunisiens ; c'est pourquoi Berne exigea que l'Evangile y fût prêché librement. En revanche, il fut admis que les Payernois devraient s'abstenir, à l'avenir, de molester les moines et de saccager le monastère. Chacun, dans la petite ville, devait être libre d'aller au prêche ou à la messe mais tous recevaient l'ordre de s'abstenir de paroles injurieuses, même le prédicant, qui avait récemment exprimé son mépris pour les Fribourgeois et pour leur religion⁴.

Ce fut là tout ce qu'obtinrent les délégués fribourgeois à la journée de Sensebrücke au sujet de Payerne. Et les moines aussi bien que leurs protecteurs durent s'en contenter. Les habitants de Payerne, en revanche, ne pardonnèrent pas aux Fribourgeois les accusations portées contre eux et, dès le mois suivant, ils notifiaient aux magistrats de Fribourg leur désir de rompre toute alliance avec leur ville⁵. Le traité de com-

¹ EA. p. 685-687.

² AEF. *Missival* N° 11, f. 44 verso.

³ Les EA. p. 691 disent que les noms des délégués fribourgeois sont inconnus ; ils sont donnés par AEF. *Manual* N° 53, 14 mai 1536.

⁴ EA., p. 691-694.

⁵ AEF. *Anciennes Terres* N° 130, 23 juin 1536.

bourgeoisie, conclu le 13 mai 1349¹, subsistait toujours ; Fribourgeois et Payernois l'avaient même renouvelé, par un serment solennel, en 1531² et 1533³. Des rapports jusque là cordiaux se muèrent en scènes pénibles où les combourgeois d'hier dépouillèrent de leurs sceaux les lettres d'alliance⁴.

L'attitude des Payernois envers les Clunisiens devenait, chaque jour, plus agressive et les moines se plaignirent à Fribourg des innovations que les adeptes de la Réforme voulaient leur imposer⁵. Un incident survenu à Baulmes vint encore augmenter le mécontentement des Fribourgeois. Le 21 août 1536, le bailli bernois d'Yverdon avait fait enlever le crucifix qui se trouvait sur la place publique à Baulmes et l'avait remplacé par un écusson bernois⁶. Or Baulmes était une propriété du couvent de Payerne⁷ ; ce procédé était manifestement contraire à l'engagement pris par Berne de respecter le monastère et ses biens. Deux délégués fribourgeois, Petermann de Praroman et Ulric Nix, furent chargés d'aller à Berne rappeler aux magistrats leurs promesses oubliées⁸, tandis que le représentant fribourgeois à la diète de Baden, Hans Studer, était prié d'informer les cantons catholiques de la mauvaise foi bernoise⁹.

Fribourg ne manquait aucune occasion de citer les noms des protégés que son gouvernement entendait soustraire à l'ambition et aux injustices de ses voisins bernois¹⁰. La diète des cantons catholiques, qui s'ouvrit à Lucerne le 1^{er} novembre 1536, fut remplie des plaintes de Fribourg contre Berne et du récit des violences exercées à Payerne¹¹. Ces mêmes griefs furent répétés inlassablement, mais sans succès, par les Fribourgeois à la diète générale du 6 novembre 1536, à Baden¹².

Pendant que se tenait cette dernière conférence, des nouvelles alarmantes arrivaient à Fribourg : des préparatifs militaires se faisaient

¹ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg III*, p. 100.

² AEF. *Manual* № 48, 4 juin 1531 ; № 49, 13 octobre 1531.

³ AEF. *Manual* № 50, 9 juin 1533.

⁴ AEF. *Manual* № 54, 27 juin et 6 juillet 1536 ; *Payerne* № 63, 7 juillet 1536.

⁵ AEF. *Manual* № 54, 27 juin 1536.

⁶ AEF. *Missival* № 12, f. 5 verso – 6 verso.

⁷ MAXIME REYMOND, *Des origines du prieuré de Baulmes*, dans *Revue Historique Vaudoise* 1905, XIII, p. 335 et seq.

⁸ AEF. *Livre des instructions* № 3 f. 1-1 verso – EA. p. 755.

⁹ AEF. *Missival* № 12, f. 5 verso – 6 verso.

¹⁰ AEF. *Missival* № 11, f. 61-61 verso ; № 12, f. 13-13 verso.

¹¹ AEF. *Livre des instructions* № 3, f. 12 verso – 15 – EA., p. 771 – Archives Fédérales Berne, *M. Fasc. 55*, lettre de Panizono au cardinal Caracciolo du 5 novembre 1536.

¹² EA., p. 775.

dans le nouveau bailliage bernois d'Yverdon et un détachement d'une vingtaine de cavaliers et de fantassins avait été envoyé en garnison à Payerne. Les délégués fribourgeois à la diète en furent aussitôt informés et, devant cette menace d'un conflit armé, les représentants de Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug et d'Appenzell unirent leurs efforts pour sauver la paix ; ils demandèrent à Berne de retirer sa troupe de Payerne et à Fribourg d'attendre avec patience que le différend pût se régler amicalement¹.

Cette journée « amicale »² se tint à Berne du 20 au 22 novembre 1536. L'attitude des conseillers bernois s'était encore durcie et la délégation tribourgeoise, composée de Petermann de Praroman, Hans Guglenberg, Hans Kuntzi, Hans Studer et Pierre Fruyo, n'y enregistra aucun succès. La discussion roula sur Payerne d'abord puis sur Blonay, Combremont, Avenches, Romainmôtier, La Roche et Bulle. A toutes les plaintes des Fribourgeois, les Bernois répondirent qu'ils avaient agi conformément au droit. En ce qui concernait Payerne, ils ne pouvaient certes nier les injures faites aux Clunisiens, mais ils contestaient aux Fribourgeois leur titre de protecteurs du monastère. De plus, les Bernois, qui avaient succédé au duc de Savoie comme souverains de la ville de Payerne, estimaient avoir le droit d'y installer un prédicant et cela même dans une église paroissiale où, comme à Payerne, le droit de patronage appartenait à des moines catholiques. A Boesingen et à Ueberstorf, villages fribourgeois où nous sommes patrons de l'église, dirent les Bernois, nous ne pourrions abolir la messe ni introduire un prédicant. De même, à Payerne, ni Fribourg ni les Clunisiens ne peuvent s'opposer à la libre prédication de l'Evangile.

Tous les arguments présentés par Petermann de Praroman et ses compagnons furent inefficaces et, pour la première fois, dans les discussions relatives à Payerne, on parla du transfert éventuel des moines dans un endroit où ils pourraient pratiquer librement leur religion³. A Payerne, où Berne voulait faire triompher les nouvelles doctrines, la vie des conventuels devenait trop difficile.

Dès ce moment, les pourparlers ne furent plus qu'un marchandage dépourvu de dignité et d'élégance au sujet des propriétés et des revenus du monastère. Car si Berne consentait avec plaisir au départ des Cluni-

¹ AEF. *Missival* N° 12, f. 17 ; *Affaires Fédérales* I, 10 novembre 1536 – EA., p. 780.

² « *gütlicher tag* ».

³ EA., p. 788-789.

siens et à leur transfert à Fribourg, il ne voulait pas que tous leurs biens les suivent et son plan au sujet de la part qu'il voulait s'en réserver était déjà fait¹. Fribourg, de son côté, entendait que les réfugiés n'arrivent pas les mains vides ; il désirait même retirer un profit matériel de la protection et de l'hospitalité accordées.

De nombreuses discussions écrites et orales² précédèrent la convention du 28 décembre 1536 qui scella définitivement la fin du couvent de Payerne et le sort de la plupart de ses propriétés : Berne abandonnait à Fribourg les religieux de Payerne avec tous leurs droits et revenus, à l'exception du village de Wiler-Oltingen ; s'il plaisait aux moines de se retirer à Fribourg, ils y recevraient leurs rentes tout comme ils les percevaient à Payerne, s'ils voulaient y rester. Mais, après la mort des religieux, leurs biens situés dans le canton de Fribourg reviendraient au gouvernement de Fribourg tandis que ceux qui se trouvaient en terre bernoise seraient dévolus aux magistrats de Berne. Tel fut, dans les grandes lignes, l'accord qui intervint à Berne le 28 décembre 1536³.

Le lendemain déjà, le 29 décembre, Claude de Montenach partait pour Payerne afin de mettre les Clunisiens au courant des décisions prises et de les inviter à venir se réfugier à Fribourg⁴. L'exécution de la convention ne se fit pas sans heurt, car les habitants de Payerne, qui n'avaient pas été consultés, semblent avoir consenti facilement à voir partir les moines mais ils regrettaiient leurs revenus, dont ils profitaient eux aussi⁵.

Jamais, dans les pourparlers au sujet de Payerne, il ne fut question de transporter la communauté et ses biens dans une autre localité, où elle reprendrait son existence normale. On n'envisageait qu'un refuge où les moines exilés finiraient paisiblement leur existence. Il faut avouer

¹ EA., p. 789.

² AEF. *Manual* N° 54, 27 novembre, 7, 11 et 18 décembre 1536 ; *Missival* N° 12, f. 20, 27 novembre 1536 ; *Correspondance de Berne*, 28 novembre 1536 ; *Livre des instructions* N° 2, f. 6, 12 décembre 1536.

³ Staatsarchiv Bern, *Instructionsbuch C* f. 101-102 – AEF. *Correspondance de Savoie* (1509-1569), lettre des délégués fribourgeois à Berne du 28 décembre 1536, datée du 28 décembre 1537, car à cette époque, on changeait parfois de millésime le 25 décembre et non le 1^{er} janvier – EA., p. 805-806.

⁴ AEF. *Manual* N° 54, 29 décembre 1536.

⁵ AEF. *Manual* N° 54, 5 janvier 1537 ; *Missival* N° 12, f. 23-24, 5 et 9 janvier 1537 – EA., p. 807-808 – ROBERT CENTLIVRES, *Fragments du journal des commissaires bernois (janvier-mars 1537)*, dans *Revue Historique Vaudoise XXXIII*, 1925, p. 261-263.

que l'unanimité n'existant plus dans la communauté clunisienne. En 1532, tous les conventuels avaient juré de rester fidèles à la foi catholique¹. Le 4 janvier 1537, trois des moines s'engagèrent, devant l'avoyer et le conseil de Payerne, à « vivre selon la réforme de l'Evangile faite par les magnifiques et redoutés Seigneurs de Berne ». Deux de ces religieux, Claude Banquetta et Jean Perrin appartenaient à des familles de la bourgeoisie de Payerne ; l'origine du troisième, Claude Mallian, est inconnue ; à tous trois, le Conseil promit de verser, leur vie durant, leurs prébendes en nature et de leur faire obtenir leur part à tous les biens du couvent ; à leur mort, cependant, tout cela reviendrait de droit à la ville de Payerne².

La communauté comptait, en 1536, onze religieux, à part l'abbé commanditaire Jean de la Forest, qui ne vivait pas à Payerne mais à l'étranger³. Qu'advint-il des huit autres ? Tous voulaient rester fidèles à leurs vœux et à leur foi mais tous, sans doute, ne désiraient pas finir leurs jours à Fribourg. Le supérieur effectif des moines de Payerne, le vicaire général Jean Robert, s'établit dans le voisinage immédiat de l'église de Saint-Nicolas, où il devint même propriétaire d'une maison ; son nom est cité fréquemment dans les documents fribourgeois à partir de 1539⁴. Les Pères François Tentorey, Petermann Apponex, Jean Prosoirt, Jean Chalex et Nicod Fasan semblent avoir suivi leur supérieur à Fribourg, mais les deux derniers, Chalex et Fasan, se fixèrent dans la campagne proche, à Givisiez d'abord, puis à Grolley. Deux moines de Payerne partirent pour l'Alsace ; le doyen Jean Chevrod y fut prieur du couvent de Colmar tandis que Pierre Truffin, encore novice en 1536, devenait plus tard curé de l'église de Saint-Pierre de Colmar, puis archiprêtre de Sélestat, où il mourut vers 1590⁵. En Alsace et à Colmar notamment, les Clunisiens de Payerne se trouvaient un peu chez eux, car leur monastère y possédait, depuis le douzième siècle, plusieurs domaines⁶.

¹ AEF. *Affaires Ecclésiastiques* N° 158.

² CENTLIVRES, *op. cit.*, p. 263 – HENRI MEYLAN, *Les moines de Payerne et l'édit de réformation (janvier 1537)*, dans Revue de théologie et de philosophie N.S. 25, 1937, p. 86-89.

³ REYMOND, *op. cit.*, dans Revue Historique Vaudoise XXI, 1913, p. 82, 141.

⁴ AEF. *Reg. Notarial* N° 152, f. 4 verso – 52 verso 83 verso – 88, 103 ; N° 153, f. 2, verso 23.

⁵ REYMOND, *op. cit.*, dans Revue Historique Vaudoise 1913, p. 141 – DELLIION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, VI, Fribourg, 1888, p. 383, 566, 567, 572 – AEF. *Reg. Notarial* N° 124, f. 51 verso.

⁶ REYMOND, *op. cit.* dans Revue Historique Vaudoise XX, 1912, p. 62 et 64.

Pour ces biens lointains, comme pour les propriétés des moines en Suisse, Fribourg eut beaucoup à lutter encore. En 1537, les recès de la diète, les instructions des délégués, les procès-verbaux des séances du Conseil, les minutes des missivaux sont remplis des interventions de Fribourg en faveur de ses protégés de Payerne¹.

¹ AEF. *Manual* N° 54, 22 février et 1^{er} mai 1537; N° 55, 10, 11 et 17 août, 4 septembre 1537; *Missival* N° 12, f. 32 et 32 verso; *Livre des instructions* N° 3, f. 35 et 42 verso; *Correspondance de Berne* V. 26 décembre 1537 – EA., p. 816, 818, 838, 875-876, 878.